

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

Référence
2025/24

Objet de la délibération
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU CCAS 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2025 et le 2 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de Saint-Floris, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, ANCIENNE MEDIATHEQUE sous la présidence de BAUW OLIVIER, Adjoint

Présents : Mmes : BONNEL MELANIE, EVRARD LUDIVINE, MASSE CELINE, MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAVATTE CELINE à Mme MASSE CELINE

Absent(s) : Mme DELGERY ADELAÏDE

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONNEL MELANIE

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DU CCAS 2024

M.le Maire rappelle que le Centre Communal d' Action Sociale (CCAS) a été dissout au 31/12/2024.

Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur l'approbation du compte administratif du CCAS 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE BETHUNE
Le : 03/04/2025

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M.Olivier BAUW, 1er adjoint, examine le Compte Administratif du CCAS 2024 qui s'établit suivant le tableau joint:

Et

Hors de la présence de M.le Maire, les membres du Conseil Municipal , approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2024.

Publication ou notification du :
03/04/2025

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2025
Le Maire
OLIVIER DEBAECKER



Balance générale

546 - Saint Floris - (1) / 2 - CCAS de Saint Floris / 2024

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé (B1)	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	6 949,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 949,31 €	0,00 €	0,00 €	4 384,81 €	4 384,81 €	2 564,50 €
Recette	6 949,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 949,31 €	0,00 €	0,00 €	6 828,46 €	6 828,46 €	120,85 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 443,65 €	2 443,65 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 443,65 €	2 443,65 €	
Déficit										